



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 24 octobre 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de la santé et de la Sécurité sociale** au sujet du **Programme Mammographie**.

Le cancer du sein est toujours le premier cancer chez la femme, et l'une des principales causes de mortalité féminine par cancer. Si la mammographie constitue l'outil de base du dépistage organisé au Luxembourg, des avancées technologiques invitent à repenser les stratégies de détection précoce en place depuis les débuts du programme en 1992.

Aux Pays-Bas, les autorités de santé ont récemment décidé d'offrir une IRM de dépistage aux femmes présentant un tissu mammaire particulièrement dense, où la mammographie échoue souvent à identifier les lésions malignes. En moyenne entre 6 et 8% des femmes âgées entre 50 et 75 ans sont concernées par ce problème.

Une étude publiée par le Karolinska Institutet à Stockholm a démontré que l'analyse des mammographies par intelligence artificielle (IA) permet d'identifier de manière ciblée les femmes présentant un risque accru de développer un cancer du sein, y compris lorsque leurs clichés paraissent normaux. Chez ces femmes, un complément d'examen par IRM a permis de détecter jusqu'à quatre fois plus de cancers que chez celles sélectionnées uniquement selon la densité mammaire.

Au Luxembourg, le *Programme Mammographie* reste fondé sur un schéma uniforme « one size fits all » : une mammographie est proposée tous les deux ans pour les femmes âgées de 45 à 74 ans. L'IRM n'est proposée que dans certains cas, lorsque la mammographie a abouti à un résultat anormal.

Dans un contexte où la technologie permet d'évoluer vers des modèles de dépistage plus personnalisés et offre des perspectives nouvelles en matière de détection précoce, j'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- 1. Alors que l'IA est déjà utilisée pour analyser les images médicales, est-elle également utilisée pour évaluer le risque de cancer du sein des patientes, même en présence d'une mammographie normale ? Dans la négative, endéans quels délais cette technologie pourrait-elle être implémentée chez nous ?**

2. Dans quelle mesure le Ministère de la Santé prévoit-il de faire évoluer le programme mammographie vers une stratégie de dépistage plus individualisée, fondée sur le risque réel de chaque femme ? Madame la Ministre envisage-t-elle de compléter l'offre de dépistage précoce par des IRM pour les patientes à haute densité du tissu mammaire ?
3. Les gynécologues sont-ils tenus de garantir une information transparente des patientes sur la densité de leur tissu mammaire, et sur les limites que cela peut représenter en matière de dépistage ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Djuna BERNARD
Députée